



MAIRIE DE LONGVILLIERS
☎ 01.30.41.33.96
Numéro édité par la
Commission Bulletin Municipal
mairie.longvilliers@wanadoo.fr
<http://longvilliers.free.fr>

Vivre à Longvilliers

"Garde Champêtre" Infos

Avril 2015

Sommaire :

- Plan Local d'Urbanisme
- Compte rendu du Conseil Municipal
- Voisins Vigilants
- Elections
- Infos Mairie
- Vie scolaire
- Associations Locales
- Journées du Patrimoine
- Nettoyage de Printemps
- Parc Naturel Régional
- Bruits et nuisances
- Brioches
- Fêtes des voisins

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les travaux de réalisation du Plan Local d'Urbanisme avancent.



Étapes franchies :

- Élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
- Débat du projet PADD en Conseil Municipal.
- Deux réunions publiques d'information.
- 1^{ère} Réunion des Personnes Publiques Associées (PPA).
- 2^{ème} Réunion des Personnes Publiques Associées (PPA).

Étapes à venir :

- Arrêt du PLU et bilan de la concertation.
- Envoi du dossier aux différents services durant trois mois.
- Enquête publique.
- Approbation par le Conseil Municipal.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de consulter les documents en mairie.

Nous avons mis à votre disposition un registre en mairie dans lequel vous pouvez faire part de vos questions, de vos remarques et aussi de vos suggestions. Ce registre est à votre disposition depuis le début de l'étude du PLU.

Travaux sur la RD 149



Le Conseil général des Yvelines nous informe qu'une première phase de travaux préparatoires va avoir lieu en **mai prochain** sur le tronçon de la RD 149 entre la limite Yvelines-Essonne et le Parc relais du Plessis-Mornay. La durée de ces travaux ne devrait pas excéder une semaine. Une deuxième phase aura lieu en juillet ou août.

En conséquence la voie communale du Bouc-Etourdi débouchant sur la RD 149 sera fermée à la circulation à partir du Bouc-Etourdi. Un panneau « Route barrée à 1 km » sera mis en place au niveau du croisement de la VC du Bouc Etourdi et de la rue de Saint-Cyr de façon à éviter tout demi-tour à l'arrivée sur la RD.

Les habitants du Bouc-Etourdi, pour se rendre à l'autoroute devront passer par Foisnard, et par Rouillon pour se rendre à Dourdan.

Nous vous informerons de la date des travaux dès qu'elle nous aura été communiquée.

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2015

Délibérations ajouter à l'ordre du jour :

- 1°**PLU** : Avenant N°3 au marché passé avec le bureau d'étude Agence Gilson et Associés SAS,
 - 2°**CIG** : Adhésion au groupement de commande Assurance, Incendie, Accidents, Risques Divers (IARD) ,
 - 3°**Modification du nom de rue** « CR35-Chemin des Vignes » à Bouc Etourdi.
- Le compte rendu de la séance du 21/11/2014 est adopté à l'unanimité.

Compte Administratif 2014 M.14 (communal) et M.49 (assainissement) et Compte de gestion 2014 du Receveur Municipal :

En M14 :	Un excédent de fonctionnement cumulé de :	245 148.43 €
	Un déficit d'investissement de :	84 443.29 €
	Un excédent global de clôture :	160 705.14 €
En M49 :	Un excédent d'exploitation de :	62 687.58 €
	Un excédent d'investissement de :	50 671.36 €
	Un excédent global de clôture :	113 358.94 €. Le CM à l'unanimité approuve .

Affectation du résultat 2014 - M 14 : Le **CM décide**, à l'unanimité, **d'affecter** comme suit :

- 1°/ affectation au compte 1068 : Recette d'Investissement 84 443.29 €
- 2°/ affectation au déficit reporté d'investissement D001 : 84 443.29 €
- 3°/ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement R 002 : 160 705.14€.

Affectation du résultat 2014 - M 49 : Le **CM décide**, à l'unanimité **d'affecter** comme suit :

- 1°/affectation à l'excédent reporté d'investissement compte R001 : 50 671.36 €
- 2°/affectation à l'excédent reporté section exploitation compte R002 : 62 687.58 €

Budgets Primitifs 2015 - M14 et M49 : Le **CM adopte** à l'unanimité le **BP M.14**, comme suit :

Dépenses/Recettes de fonctionnement **641 500 €**
 Dépenses/Recettes d'investissement **253 500 €**

Le BP M. 49 comme suit :

Dépenses /Recettes **d'exploitation** **128 000 €**
 Dépenses /Recettes **d'investissement** **157 000 €**

M. Cordier fait remarquer que la diminution de la dotation de l'Etat est inférieure à 1% de notre budget.

Taux d'imposition 2015 : M. le Maire expose que la capacité d'autofinancement de la commune diminue régulièrement d'année en année ainsi que les dotations de l'Etat. Il précise qu'il est préférable d'augmenter graduellement plutôt qu'accroître fortement. M. Alles rappelle que la précédente augmentation a eu lieu en 2010 en raison de la loi de finances. **Le CM décide** une augmentation de 0.5 point, les taux de TH et TFB à 12 voix pour, 1 abstention (Mme Gilet) et 2 voix contre (M. Chapey et M. Alexandre) :

	2009	2010	2015
Taxe d'Habitation (TH)	3.94%	4.14%	4.64%
Taxe Foncière (Bâti) (THB)	5.20%	5.40%	5.90%
Taxe Foncière (Non Bâti)	40.43%	40.63%	40.63%

Taxe d'assainissement sur le m³ d'eau consommée 2015 : Le **CM** à l'unanimité **maintient** à 1.50€ /m³.

M49 : Durée de l'amortissement pour la création d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif. Il est proposé 5 ans. Le **CM**, à l'unanimité **accepte**.

PNR : Demande de subvention pour l'achat de matériels électriques (débroussailleuse et bineuse-sarcleuse) : Une aide du PNR permet de subventionner à 70%, l'acquisition de système d'entretien alternatif des espaces publics. **Le CM** à l'unanimité **demande** à bénéficier de cette subvention.

RT (Rambouillet Territoires) : Modification des statuts suite à la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération : Le **CM** à l'unanimité **adopte** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires.

A propos de la dénomination "Rambouillet Territoires" : M. Cordier souhaite exprimer ses regrets sur la forme "les conseillers n'ont pas été consultés" et sur le fond "nous ne sommes ni une banlieue ni une colonie de Rambouillet" (Voir déclaration intégrale sur le registre du CM). M. le Maire explique que ce nom a fait l'objet de nombreux débats en Conseil Communautaire.

Suppression du poste d'adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps non complet : Le **CM** à l'unanimité **accepte**.

Adhésion à Mairie vigilante : Suite à la réunion du 8/11/2014 et à la présentation de voisins vigilants au CM.

M. Cordier prend la parole et réexplique la démarche. Les mairies vigilantes soutiennent les habitants ayant adhéré à l'association voisins vigilants. Cette offre est payante pour la mairie (400€ par an), mais elle obtient une remise d'environ 40% sur l'achat de la signalétique et dispose d'un outil d'alerte pour prévenir par SMS l'ensemble des voisins vigilants d'un danger ou d'une actualité importante. **Le CM**, à une voix contre (Mme Palfray) et 14 pour **accepte** l'adhésion de la Mairie.

PLU : Avenant n°3 au marché passé avec le bureau d'étude Agence Gilson et Associés SAS. Le **CM**, autorise la signature de l'avenant n°3 pour un montant de 5 850€ TTC.

CIG : Adhésion au groupement de commandes d'assurances Incendie, Accident et Risques Divers (IARD) : M. Alles rappelle qu'il est souhaitable de mettre en concurrence notre assureur et que compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure, le CIG se charge de cette démarche pour les communes qui adhèrent au groupement (coût : 1 038€). Le **CM**, à l'unanimité **décide** d'adhérer.

Modification du nom de rue "CR35 - Chemin des Vignes" au Hameau de Bouc Etourdi en « Chemin des Vignes » : M. Cordier demande à simplifier l'appellation de cette voie car ce nom "CR35 – Chemin des Vignes" génère de nombreuses incohérences postales. Le **CM**, à l'unanimité, **accepte**.

Questions diverses :

Autorisation du droit des sols présenté par M. Chanclud : 2 déclarations préalables et un permis de construire.

Demande de subvention « La Farandole » : M. Alles rapporte que cette association demande une subvention de 1 916€ pour un enfant de Longvilliers inscrit en 2014 à la halte-garderie. Le **CM** à l'unanimité **refuse**.

Les restos du cœur : M. Alles demande si l'on accorde toujours cette subvention, car Mme Chialva bénéficiaire est décédée. Le **CM** a 8 voix contre et 7 voix pour, décide de ne plus accorder cette subvention, estimant que cela doit ressortir de l'initiative personnelle plutôt que communale de même pour toutes les demandes de subventions.

SARRAF (Société des Amis de la Région de Rambouillet et de sa Forêt) : demande de subvention, le **CM** à 2 voix contre (Palfray Magné), 4 abstentions (Gilet, Chapey, Alexandre, Godeau) et 9 pour, accepte (coût 60€).

Demandes de subvention non retenues : AGY (Lutte contre la maltraitance des adultes vulnérables), AFM téléthon, AFSEP (association française des sclérosés en plaques), Mission Locale (accompagne les jeunes dans leur insertion socioprofessionnelle), Confiance (accueil et accompagne les personnes en situation de handicap mental).

Motion de soutien à la Mairie de Saint Martin de Bréthencourt : contre le projet d'aire de grand passage de gens du voyage soit 200 à 400 caravanes que le préfet des Yvelines envisage d'établir sur cette commune dans un terrain enclavé entre l'autoroute et la ligne TGV, à proximité des sources de l'Orge et le captage d'eau potable desservant Dourdan, sans adduction d'eau, d'assainissement et d'alimentation électrique. Le Maire de St Martin de Bréthencourt explique les problèmes de pollution ainsi que d'accueil des enfants dans les écoles. Il demande de diffuser cette motion afin d'informer le plus largement possible et d'utiliser le bulletin de soutien. Le **CM** soutient la commune.

Informations :

RT : Droit des Sols : M. Chanclud explique que ce service était gratuit auparavant (instruit par les services de l'état) suite à son désengagement, c'est Rambouillet Territoires qui reprend l'instruction des dossiers d'urbanisme. La facturation interviendra sur la base des dossiers instruits dans l'année.

RT : Couverture numérique : pour Longvilliers, seule la fibre optique est possible.

Tirages Photographiques de la mairie et de l'église : Offerts par FlashPainting.michelpetigny.fr qui souhaite promouvoir notre belle région.

M. Alles lit : 1° la réponse du **Président du Conseil Général des Yvelines** suite à notre courrier concernant l'accidentologie au niveau des virages du Plessis-Mornay et le carrefour avec la voie du Bouc Etourdi. 2° le courrier du **Sous-Préfet de Rambouillet** concernant le Plan Communal de Sauvegarde dans le cadre du Plan Neige et Verglas. 3° la lettre de **M. et Mme Tesseraud** adressant leurs vœux et remerciant le CCAS.

Personnel communal : M. Alles informe les conseillers à propos de la maladie de Mme Alves, l'embauche de Mme Guéret et le versement d'indemnité journalière à M. Ledroit.

PNR : M. Canal explique que le PNR s'est porté candidat dans un programme de subvention européen appelé "LEADER". Il demandait le soutien de la commune.

SITERR : M. Canal a assisté à la présentation du budget 2015.

Culture et Loisirs à Longvilliers : Présentation par M. Canal de l'organisation des journées du Patrimoine le 19 et 20 septembre 2015 sur le thème « artisanat, métiers et industries qui ont disparu de la région » et concert le dimanche après-midi à l'église. La séance est levée à 23H30.

L'intégralité du compte rendu est disponible sur le site de la Mairie: <http://longvilliers.free.fr>

Voisins Vigilants



Le Conseil Municipal dans sa séance du 27 mars 2015 a voté l'adhésion de Longvilliers au programme "Mairie Vigilante". L'objectif de cette démarche, effectuée en liaison avec le Plan Communal de Sauvegarde, est d'améliorer la sécurité des personnes et des biens dans la commune.

Dans un premier temps des panneaux seront installés à l'entrée des différents hameaux puis vous recevrez une note d'information vous permettant de prendre connaissance du fonctionnement de ce dispositif, des référents pour votre hameau et des démarches à effectuer pour en bénéficier. Nous vous invitons à prendre connaissance de ce service sur "voisinsvigilants.org", mais nous vous recommandons de ne pas procéder à une inscription avant sa mise en place sur la commune et réception de la note d'information.

Un exemple récent de vol par ruse le mardi 14 avril 2015 au hameau du Bouc Etourdi relaté par la victime.

Vers midi, un plombier, 1m75, 75 kg, peau blanche, d'une petite quarantaine d'années a frappé à ma porte-fenêtre du séjour. (La maison était alors entièrement fermée).

Il a prétexté que, par suite d'une erreur de manipulation sur le chantier en cours au bout du hameau, du sable avait été introduit dans les canalisations de la commune et qu'il venait vérifier que mes canalisations n'avaient pas été polluées.

Curieusement, il a voulu faire cette vérification ... au 1^{er} étage. Nous sommes alors montés dans la chambre, côté rue et là, dans un bouchon en plastique trouvé à proximité, il s'est mis à recueillir l'eau qu'il faisait couler ... doucement du robinet d'eau ... chaude du lavabo. Il a rempli deux ou trois bouchons sans y voir de sable (Pendant ce temps, mais je ne l'ai compris qu'après, ses deux compères fouillaient le rez-de-chaussée).

C'est alors, que nous avons entendu quelqu'un appeler au rez-de-chaussée où nous avons trouvé 2 agents habillés en bleu-noir, prétendant avoir interpellé 2 ou 3 voleurs dans la rue. Le premier agent, d'une quarantaine d'années, 1m75, 80kg, le visage ovale, joues bien remplies, peau blanche, lunettes, arborait sur la poitrine un placard POLICE et une carte bleu-blanc-rouge sous un étui plastique.

Le second 35 ans, 1 m70, 65 kg, peau blanche, sans lunettes, moins bavard se tenait en retrait. Ils avaient posé sur mon fauteuil un vase Gallé (que je connaissais bien), qu'ils prétendaient avoir récupéré sur les individus dans la rue et me demandaient de vérifier s'il ne me manquait pas d'autres choses : bijoux, pièces d'or, petits lingots ... Je leur ai dit que je n'avais rien de tout ça.

Le plombier s'est éclipsé et le plus jeune des policiers est monté à l'étage vérifier je ne sais quoi. (En fait, j'ai pu constater après coup qu'il avait tout retourné pour essayer de découvrir quelque chose à voler). Il est redescendu avec la carabine de mon fils, confisquée sous prétexte que celui-ci n'avait pas le droit de détenir une telle arme.

Ils ont poussé l'audace jusqu'à me demander de les suivre pour porter plainte, ce que j'ai refusé de faire. Ils ont alors prétendu qu'ils reviendraient vers 15h.

Ils sont partis en emportant le Gallé, qu'ils venaient de me montrer, sous prétexte d'y relever des empreintes ainsi que la carabine de mon fils.

Je les ai vus partir à bord d'une voiture restée stationnée à l'entrée du jardin (dans le sens du départ). Celle-ci était gris métallisé, elle avait une malle arrière et ressemblait à une Mégane. Soupçonnant une supercherie, j'ai, dans les minutes suivantes, téléphoné à la gendarmerie de St Arnoult pour apprendre qu'elle n'avait été saisie de rien. Les gendarmes sont venus aussitôt.

Démarchage à domicile : Attention aux abus

Certains démarcheurs prétendent être envoyés officiellement par la mairie ou le conseil général pour proposer des services. Aucune société n'est mandatée par la commune pour intervenir chez les particuliers ou effectuer des demandes de renseignements complémentaires par téléphone.

Soyez vigilants et en cas de doute, n'hésitez pas à contacter la mairie au 01.30.41.33.96

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sur le fichier électoral peuvent s'effectuer jusqu'au 31 décembre à tout moment de l'année. Cette inscription vous donnera le droit de vote à partir du 1^{er} mars de l'année suivante.

Vous venez d'emménager à Longvilliers : votre inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre prochain entraînera votre radiation sur votre ancienne commune de rattachement.

Pour vous inscrire, vous devez être âgé de plus de 18 ans, être de nationalité française et jouir de vos droits civils et politiques. Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour pouvoir voter aux élections municipales et aux élections européennes.

Liste des pièces à fournir :

- ◆ Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité,
- ◆ Un justificatif de domicile récent,
- ◆ Si vous habitez chez vos parents, une attestation sur l'honneur de ces derniers, établie sur papier libre, certifiant que vous résidez chez eux.



Carte Nationale d'Identité

Pièces à fournir:

- ◆ Une copie intégrale de votre acte de naissance.
- ◆ Deux photos d'identité de format 3,5x 4,5 cm
- ◆ Un justificatif de domicile
- ◆ Votre carte nationale d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement.
- ◆ Sa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol) en vue de son renouvellement, l'usager devra acquitter un droit de timbre de 25 euros. Pour plus de renseignements, adressez vous à la mairie.

Le passeport biométrique : sur rendez-vous

Pour la délivrance des passeports biométriques, les agents de la Mairie de Saint Arnoult-en-Yvelines vous accueillent uniquement sur rendez-vous. Cette organisation a pour but de réduire le temps d'attente à l'accueil et faciliter la gestion des dossiers traités.

Rendez-vous : les lundis après midi de 13h30 à 17h45 les vendredis et samedis matin. Contact : 01 30 88 25 30

- ◆ Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie

Journée Défense et Citoyenneté

Tous les jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits d'office sur les listes électorales. Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- ✓ carte nationale d'identité
- ✓ livret de famille des parents
- ✓ justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)

Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté, mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important ! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, régularisez rapidement votre situation à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : defense.gouv.fr

Rentrée scolaire 2015 - 2016

Inscriptions aux écoles:

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire, vous devez en premier lieu vous rendre au Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort-Longvilliers (S.I.E), à la mairie de Rochefort, muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile à partir de mai. Le S.I.E. vous remettra alors une attestation, ainsi qu'un dossier pour l'école maternelle.

Pour cette dernière, les parents seront reçus à l'école uniquement le lundi 15 juin et le mercredi 17 juin de 8h30 à 11h30. Inutile de prendre rendez vous. Les parents viendront avec l'enfant et apporteront impérativement les documents obligatoires à l'admission à savoir :

- ◆ Attestation délivrée par le S.I.E
- ◆ Carnet de santé
- ◆ Fiche de renseignements remise par le S.I.E remplie.

Attention : L'inscription à l'école élémentaire des enfants actuellement scolarisés en grande section de maternelle **n'est pas** automatique. Il est nécessaire que vous fassiez les démarches afin d'inscrire votre enfant. Tout d'abord, au Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort-Longvilliers (S.I.E) puis prendre rendez-vous avec la directrice de l'école.

Inscription à la cantine et à l'étude :

Les dossiers d'inscriptions de vos enfants à la cantine de l'école maternelle ou de l'école élémentaire, et à l'étude devront être remis au plus tard le 1er juin auprès du Syndicat Intercommunal des Écoles.

Garderie :

L'association "L'hirondelle de Rochefort-Longvilliers" gère les garderies de l'école maternelle : matin et soir, et de l'école élémentaire : matin uniquement. Pour inscrire vos enfants, adressez-vous directement à l'école concernée.

Rappel des coordonnées:

- ◆ **S.I.E. de la Mairie de Rochefort-en-Yvelines** Tél : 01.30.41.31.06
- ◆ **École Maternelle de Longvilliers** Route de Reculet 78730 Longvilliers Tél : 01.30.41.37.07
- ◆ **École Élémentaire de Rochefort-en-Yvelines 2**, rue Raymond Loewy 78730 Rochefort-en-Yvelines
Tél : 01.30.41.31.83.

Dates à retenir pour les écoles :

La fin de l'année scolaire est fixée au vendredi 3 juillet 2015 au soir. La rentrée scolaire 2015 -2016 des élèves aura lieu le mardi 1er septembre au matin.

Bibliothèque

Horaires

Lundi : 9h / 12h (sauf vacances scolaires)

Mardi : 9h / 12h – 16h30 / 18h30

Mercredi et Samedi : 14h30 / 18h



Contact

2, Chemin sous la Ville

01 30 88 40 62

bib.rochefort@wanadoo.fr

Tarifs 2015

Adhésion individuelle : 20 €

Adhésion Famille : 25 €

VENTE DE LIVRES : Une nouvelle vente sera organisée en juin. Nous vous proposons à tous petits prix (0, 50 €, 1 € ou 2 €) des livres issus de notre fonds ou de dons faits par les lecteurs. Ne manquez pas le début de cette vente le samedi 6 juin à partir de 14h30. Elle se prolongera tout le mois. De bonnes acquisitions avant les vacances !



"Les Amis des Ecoles" fêtent le printemps et l'été !

Cette année scolaire aura été marquée notamment par l'instauration des nouveaux rythmes scolaires, mais aussi par le déploiement du Plan Vigipirate aux abords des écoles, du fait des événements terribles survenus en ce mois de janvier.

En dépit de ce Plan Vigipirate contraignant à une nouvelle organisation des événements et animations organisés par l'Association des « Amis des Ecoles » (A.M.E.), cette dernière s'est attachée à continuer de vous proposer à tous, enfants et parents, différentes manifestations tout au long de cette année scolaire.

C'est ainsi que la Fête de Noël des Ecoles ou encore les goûters d'automne-hiver ont rencontré, comme à l'habitude, un franc succès.

L'occasion pour les A.M.E. de renouveler ses remerciements auprès des familles pour leur présence et leur soutien moral et pécuniaire au profit de nos écoles de Longvilliers et Rochefort en Yvelines.

Le Plan Vigipirate ayant contraint à annuler le traditionnel Carnaval, aussi les Ecoles Maternelle et Primaire, en partenariat avec les « Amis des Ecoles » ont fêté tous ensemble le printemps ce vendredi 17 avril après-midi, juste avant le début des vacances de Printemps. Petits et grands se sont ainsi retrouvés déguisés et masqués autour d'un goûter gourmand et festif.

Tous à vos agendas ! :

Vendredi 22 mai : 1^{er} goûter de printemps, à la sortie des écoles

Samedi 20 juin : Fête de fin d'année des Ecoles

Tous les renseignements liés à ces événements vous seront communiqués plus en détail par la transmission de mots des AME remis à vos enfants, dans les deux écoles.

Coordonnées email de l'Association : amis-des-ecoles@outlook.fr

"Demandez le programme ! "



Que serait la vie de nos villages sans leurs moments de rencontre, de partage et de convivialité ?

C'est dans cet état d'esprit que l'Association « Culture et Loisirs à Longvilliers » vous invite à découvrir son programme; et serait heureuse de partager avec vous ces « temps forts » de la vie de notre village.

« Culture et Loisirs à Longvilliers » vous donne ainsi rendez-vous tout au long de ces prochains mois, au cours des événements suivants :

- ◆ **Le dimanche 03 mai - Vide grenier dans le Bourg**
- ◆ **Le samedi 20 juin - Fête de la Saint Pierre dans le Bourg** (repas, feu d'artifice, animations)
- ◆ **Le samedi 19 et dimanche 20 septembre – Journée du Patrimoine (en l'Eglise Saint Pierre)**
 - Exposition et diaporama sur l'artisanat disparu, les métiers et les petites industries d'antan de notre région
 - Concert du Patrimoine
- ◆ **Le dimanche 04 octobre – Vide grenier**
- ◆ **Les vendredi 04 et samedi 05 décembre – Participation au Téléthon**

Ces manifestations jalonnant l'année sont également l'occasion pour « Culture et Loisirs à Longvilliers » de **faire appel à la bonne volonté des Longvillageois, soucieux de la vie de leur village, mais aussi de l'avenir de l'association en manque de bénévoles.**

Toute aide, même ponctuelle, sera toujours la bienvenue !

N'hésitez pas à contacter l'Association !

Coordonnées de l'Association « Culture et Loisirs à Longvilliers » :

06 13 01 28 94

cultureetloisirsalongvilliers@gmail.com

Journées du patrimoine 2015



Cette année encore une animation sera organisée à l'occasion des journées du patrimoine. Le thème choisi sera « L'artisanat, les métiers et les petites industries d'antan de notre région ». Un diaporama et une exposition seront organisés dans l'église Saint-Pierre de Longvilliers les samedi 19 et dimanche 20 septembre. Les organisateurs font appel à tous témoignages, documents, photos, cartes postales, objets qui seraient en votre possession ou dont vous auriez connaissance. Les prêts seront dûment enregistrés et restitués au terme de l'événement. Agissons pour que cette initiative se transforme en un vrai succès et fasse revivre le passé de notre région tant pour le plaisir des aînés que pour la sensibilisation des jeunes pour notre patrimoine local. Le dimanche après-midi se terminera par un concert de hautbois et orgue dans l'église. Voir article sur le sujet dans ce numéro. Vous avez des documents ou objets, merci de vous faire connaître auprès des organisateurs :

Chantal Lefèvre : chantal.lefevre78@orange.fr, 01 64 59 76 43

Catherine Jaques : catherinejaques@free.fr, 01 30 59 31 12

Josiane Maillebouis : 01 30 41 34 38

Patrice Canal : canal.patrice@orange.fr, 01 60 81 95 70

Le concert du Patrimoine - Eglise de Longvilliers Dimanche 20 septembre 2015, à 17h00



L'église Saint-Pierre de Longvilliers est sans conteste le plus beau fleuron du Patrimoine longvillageois. Depuis quelques années, elle abrite un orgue, magnifique instrument, offert à la paroisse par 2 familles de notre village.

Certes, c'est un orgue numérique, mais un instrument de concert. Et si vous fermez les yeux, en l'entendant, vous pourriez vous croire dans une de nos belles cathédrales de France. Et ce serait pitié que de le laisser muet.

Au travers de plusieurs concerts, vos associations locales, tel le Comité des Fêtes, se sont appliquées à le faire chanter.

L'idée rémanente a été de l'associer à un autre instrument soliste. Successivement, se sont succédés : harpe, viole de gambe, trompette.

L'Association **Culture et Loisirs** reprend le flambeau, et vous propose, cette année d'associer l'orgue avec le hautbois.

Le répertoire est vaste et se prête merveilleusement à ce duo, allant de la musique baroque à notre époque contemporaine. Il fallait des artistes talentueux, pour réaliser ce projet.

L'un d'eux est un voisin. Il habite St Arnoult.

Bertrand GRENAT connaît bien notre orgue. Il en joue périodiquement. Mais son instrument de cœur, c'est précisément le hautbois. C'est un hautboïste de métier, Premier Prix du Conservatoire de Paris en 1974 dans la classe de Pierre Pierlot, membre depuis 37 ans de l'Orchestre national de France. Dans cette prestigieuse formation, il a joué sous la direction de chefs renommés : Bernstein, Mazel, Ozawa, Masur, etc... Bertrand GRENAT est une référence pour cet instrument.

Pour tenir l'orgue, Bertrand a sollicité l'un de ses amis organiste, **Georges BESSONET**, 1^{er} Prix d'Orgue et de Fugue du Conservatoire National de Paris, élève d'André ISOIR, et compositeur. Sa carrière de soliste international l'a conduit d'Europe jusqu'en Chine, participant à plusieurs festivals renommés tels Auvers-sur-Oise, Chartres, Turin en Italie, Exeter en Angleterre. Il a joué des oeuvres de Vivaldi, Haendel, Haydn, Mozart, Mendelssohn, Schumann, Saint-Saëns, Langlais, Vierne.

Ces deux artistes se sont produits ensemble dans plusieurs concerts.

Ils nous feront l'honneur de jouer dans l'église de Longvilliers pour le concert du Patrimoine, le dimanche 20 septembre 2015, à 17h00.

Nous espérons que vous viendrez nombreux, pour les applaudir.

Prix des places :

Adultes 12 € - jeunes 6 €

« Nettoyage de Printemps » : 1^{ère} participation de notre commune !



Ce samedi 21 mars, les Mairies de Longvilliers et Rochefort en Yvelines, réunies pour cette occasion, ont donné rendez-vous à leurs habitants, afin de participer au « Nettoyage de Printemps ».

Coordonnée par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) et animée par les communes volontaires du territoire en partenariat avec les syndicats de gestion des déchets, cette opération consiste à ramasser les déchets souillant notre environnement.

Equipés de gants, gilets jaunes et sacs, petits et grands sont invités à participer à cette action éco-citoyenne.

Au-delà de cet engagement éco-citoyen, le « Nettoyage de printemps », s'étendant sur 38 communes, est l'occasion de créer du lien localement, de redécouvrir son village et tout simplement de passer un bon moment ensemble !

En amont de cet après-midi de « Nettoyage de Printemps », les écoliers ont participé à des ateliers pédagogiques de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Ainsi, pour la première fois, les enfants de moyenne et grande sections de la Maternelle de Longvilliers ont bénéficié d'un petit atelier animé par le SICTOM.

A l'école primaire, les élèves ont, quant à eux, rencontré les Ambassadeurs du Tri du SICTOM. Les élèves de CP et CE1-CE2 ont même eu l'opportunité de visiter le centre de tri des déchets du SITREVA à Rambouillet.

L'occasion pour notre commune de remercier très sincèrement les directrices des deux écoles pour leur implication et leur soutien à cette opération.

Cette année, environ 45 enfants (dont une quinzaine d'enfants de l'Ecole Maternelle), accompagnés de leurs parents, sont venus ramasser les déchets. Malgré le parcours adapté aux tous petits dans le Bourg de Longvilliers, c'est plein de volonté et d'enthousiasme que les petits ramasseurs ont préféré suivre leurs aînés sur des parcours plus ou moins longs.

Petits et grands n'ont pas été épargnés par les surprises déposées en pleine nature dans les fossés, les champs, les bois : pneus, poste de télévision, étagères, éléments de voiture,... en sus des canettes, bouteilles en verre, emballages de nourriture...

A l'issue de ce bel après-midi, les enfants et leurs parents et grands-parents, ont été invités à partager tous ensemble un goûter offert par les deux Mairies. Pour clore cette opération, Messieurs Allès et Lambert ont remis à chaque enfant un diplôme les félicitant pour leur engagement, ainsi que des petits livrets d'activités sur le thème de la nature, de l'environnement.

Nul doute que chacun est rentré, certes fatigué, mais heureux d'avoir participé à ce geste éco-citoyen.

Insectes / Guêpes Frelons / Abeilles



Pour la destruction de nids d'insectes tels que guêpes, frelons et pour l'enlèvement gratuit des essaims d'abeilles, il faut s'adresser à des intervenants privés. Ci-dessous la liste des apiculteurs et destructeurs d'insectes:

INSECTES : Essaim d'abeilles	-	M. GILLAUME St Arnoult	☎ : 01 30 59 30 55 / 06 89 80 57 66
		M. ALBERET Sonchamp	☎ : 01 34 84 42 23 / 06 81 75 69 38
		M. GRANGEON Bullion	☎ : 01 30 41 93 26
		M. HADDADENE Longvilliers	☎ : 06 83 05 89 23
		M. JACOUD St Arnoult	☎ : 06 18 00 60 12
Essaim de guêpes	-	M. CHEVALIER	☎ : 06 18 00 08 45

Élagage

Si vos branches d'arbres dépassent sur le domaine public.

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des trottoirs, routes, chemins ruraux doivent être coupées. Ceci, à la diligence des propriétaires, dans des conditions qui sauvegardent la sécurité et la commodité du passage. Les haies doivent être taillées à l'aplomb de la limite de propriété. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.



**Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) :
Rôle et projets de la Commission
« Tourisme, liaisons douces, déplacements durables »**

La Commission « Tourisme, liaisons douces, déplacements durables » du P.N.R. travaille au **développement d'un tourisme et de loisirs durables adaptés à tous les publics**.

Dans ce cadre, le P.N.R. œuvre au service des professionnels du tourisme et des particuliers.

C'est ainsi qu'il propose **des actions de sensibilisation** à destination des professionnels du tourisme, de même qu'un **accompagnement vers une démarche de développement durable** :

- *Ateliers d'éco-jardinage* : comment aménager un jardin accueillant et respectueux des paysages et de l'environnement ...;
- *Eco-défis* : Le Parc invite les professionnels à réaliser des actions concrètes en faveur de l'environnement (ex. : favoriser les approvisionnements locaux)
- *Marque Accueil du Parc*
- Etc.

Le Parc s'attache par ailleurs à **favoriser et développer des projets innovants**, tels que :

- *Le « Gamping » ou l'émergence d'une offre touristique innovante* :
Il s'agit d'une autre façon de camper consistant à planter sa tente dans le jardin d'un particulier référencé sur le site dédié www.gamping.fr (Cf. article paru dans « L'écho du Parc » de juin 2015)
- *Le développement d'une offre touristique à destination des publics en situation de handicap* ;

Fort des attraits touristiques de notre territoire, le P.N.R. publie également chaque année des milliers d'exemplaires de **brochures et dépliants** : carte touristique, guide découverte, balades découvertes, dont une toute nouvelle balade au départ de la Gare RER de Gif-Sur-Yvette.

Quant au **Baladobus**, cette navette touristique au départ de la Gare RER de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, elle a repris du service en ce début du mois d'avril :

Cette navette, fonctionnant d'avril à octobre, les dimanches et jours fériés, en partenariat avec plusieurs acteurs touristiques et communes du Parc, emmène les voyageurs à la découverte des sites touristiques du Parc (châteaux, villages pittoresques, forêts, fermes...)

Le Baladobus transporte un nombre croissant de voyageurs d'année en année. En 2014, 1190 visiteurs ont ainsi sillonné le Parc.

<http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/baladobus-vallee-de-chevreuse.html>

Dans le prolongement de toutes ces actions menées par la Commission Tourisme du P.N.R., un projet symbolique devrait voir le jour non loin de la Gare RER de St-Rémy-lès-Chevreuse, réhabilitant au passage l'ancienne maison du garde-barrière : **une Maison de l'Ecomobilité et du Tourisme**.

Les objectifs de cette Maison de l'Ecomobilité et du Tourisme reposeront sur deux axes :

- *Une offre de services pour les déplacements de proximité, le tourisme et les loisirs* :
Gardiennage de vélos, locations de longue durée et vente de vélos à assistance électrique, entretien/réparation de vélos, dont des vélos à assistance électrique, voitures électriques, service de covoiturage (mutualisation de sites existants), auto-partage, taxis et collectivités...
- *Un lieu d'information pour le tourisme et les loisirs* :
Informations touristiques, prestations d'accompagnement de balades à vélos avec les partenaires du territoire (guides du Parc...), point de vente des produits du territoire...

Par ailleurs, le P.N.R a fait réaliser un **diagnostic territorial, afin que soit élaborée une stratégie de développement touristique du Parc**. De ce diagnostic, il est ressorti une photographie du tourisme en Haute Vallée de Chevreuse. Des premières pistes d'amélioration ont été proposées. L'étude doit se poursuivre via les services d'un cabinet spécialisé.

Silence on tourne !



Le Bourg de Longvilliers a connu une grande animation les 11, 13 et 14 avril derniers avec le tournage d'un long métrage : *La vache* du réalisateur Mohammed Hamidi avec Djamel Debbouze, Fatsah Bouyahmed et Lambert Wilson. Le scénario relate l'arrivée à Marseille de Fatah un algérien, objet de toutes les railleries en son village d'Algérie, qui veut faire concourir sa vache Jacqueline au Salon de l'agriculture à Paris. Il va traverser la France à pied accompagné de sa vache. Il traverse un village censé être dans la vallée du Rhône qui ne sera rien d'autre que...Longvilliers. On est en France et il ne peut que rencontrer un barrage de cultivateurs en colère. Tracteurs, et une partie des figurants ont été fournis et recrutés pour l'occasion parmi les habitants des hameaux voisins. Ainsi, l'agriculteur et conseiller municipal David Alexandre a eu l'honneur d'une demi page dans Toutes les Nouvelles de Rambouillet du 15 avril dernier. Surveiller l'annonce de sortie du film d'ici quelques mois.

Caisse d'Allocations Familiales (Caf)

Depuis le 4 février dernier à Rambouillet, la Caf vous accueille le mercredi sur rendez-vous dans les locaux de la Caisse primaire d'Assurance maladie au 92 rue d'Angiviller.

Avec le rendez-vous, pas d'attente, un accueil personnalisé, un entretien complet et efficace.
Pour prendre rendez-vous, vous pouvez :

- ◆ [le faire directement en ligne](#), ou joindre un téléconseiller du lundi au vendredi de 9h à 16h au 0 810 25 78 10 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Un espace multimédia Caf / Cpm est à votre disposition du lundi au vendredi. Il propose un accès Internet caf.fr et ameli.fr pour faire vos démarches en ligne et prendre rendez-vous, ainsi que des bornes interactives Caf et Cpm pour consulter votre dossier et imprimer des attestations.



Aides au logement : et si vous vous simplifiez la Caf ?

Vous venez d'emménager ou de changer de vie (mariage, séparation, naissance...). Vous voulez savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide au logement par la Caf ?

Locataire ou propriétaire, étudiant ou jeune actif, célibataire ou en couple... suivez le guide pour faciliter votre accès aux aides.

Quels documents préparer ?

Plusieurs éléments entrent dans le calcul de votre aide au logement : composition de la famille, ressources, emplacement géographique de votre logement, etc.

Aussi, avant de faire une estimation ou une demande en ligne, veillez à préparer les documents qui vous seront utiles pour compléter les champs concernant :

- ◆ votre logement (montant du loyer et des charges, coordonnées du bailleur),
- ◆ la composition de votre famille et le montant de ses ressources en 2012 et 2013,
- ◆ votre situation professionnelle actuelle et celle du mois précédent,
- ◆ votre numéro d'allocataire ou celui éventuel de vos parents (si c'est votre première inscription).

Comment estimer le montant de son aide au logement ?

Vous pouvez estimer facilement et sans engagement le montant de votre aide de la Caf, qu'il s'agisse de votre première démarche ou que vous soyez déjà allocataire.

Votre estimation ne tient pas compte de certains cas particuliers (habitation avec une partie à usage professionnel, caravane, etc.) ni des ressources des personnes vivant à votre foyer, autres que vous et votre conjoint. Le montant de votre aide au logement calculé par la Caf peut être différent. En effet, la Caf tient compte de votre situation au moment de l'étude de votre dossier pour le logement concerné.

Faire sa démarche en ligne c'est se simplifier la Caf !

Plus rapide et plus simple que de remplir un formulaire papier, vous pouvez faire votre demande d'aide au logement en ligne.

Agenda 2015 de la Bergerie Nationale de Rambouillet

Mai : Du 8 au 10, marché fermier de printemps
 Du 15 au 17, rencontre Européenne du cheval de trait
 Les 23 et 24, concours de chiens de berger spécial Border Collie
 Les 30, 31 mai et 3 juin, semaine du développement durable

Juin : Week-ends du 13 au 27, Paroles de jardiniers

Tous les mercredis, week-ends et jours fériés : 14h30 visite de la ferme
 15h30 animation du jour

Tous les jours : 16h00 à 17h00, traite des vaches
 16h30, traite des chèvres avec soins aux animaux.

Tél animation (semaine) : 01 61 08 68 70

Mail : animation.bn@educagri.fr

Jeunes Violences Écoute

Animé par des professionnels qualifiés, ce dispositif permet d'être à l'écoute des jeunes victimes de violences afin de rompre leur isolement, de les orienter vers des structures spécialisées et d'aider les parents à aborder les difficultés rencontrées face aux phénomènes de violences.

Contact : 0808 807 700 ou JeunesViolencesEcoule.fr

Sictom

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants, prenez rendez-vous auprès du SICTOM :

Encombrants N° vert : 0800 49 50 61
 Le SICTOM de Rambouillet a désormais un site internet : www.sictomregionrambouillet.com

Informations SICTOM / SITREVA

SICTOM de Rambouillet (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères)
 SITREVA (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets)

Déchèteries - Carte d'accès aux déchèteries

La carte d'accès aux déchèteries est obligatoire depuis le mois de Septembre 2010.
 Pour ceux qui ne l'auraient pas, s'adresser à la Mairie ou à la déchèterie.

Rappel : Déchèteries - Jours de fermeture des déchèteries de Saint Arnoult et Bonnelles

Déchèterie de Saint Arnoult : RD 988 Route d'Ablis - 78 730 - Tel : 01 30 41 41 33.

Fermée le mardi et le mercredi.

Déchèterie de Bonnelles : Route de Villevert - 78 660 - Tel : 01 30 88 46 15.

Fermée le lundi, mardi, dimanche.

Les déchèteries sont ouvertes en semaine de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h45, le dimanche de 9h00 à 12h45.

Rappel : les papiers cadeaux, papiers d'emballage vont aux ordures ménagères.

www.sictomregionrambouillet.com / www.sitreva.fr

Cofiroute



Il semble que tout le monde ne soit pas au courant des conditions contractuelles offertes par Cofiroute pour les usagers du péage dit « de Dourdan ».

Les badges sont à commander :

- ◆ soit sur Internet : <http://www.vinci-autoroutes.com/>, cliquer à gauche « télépéage »
- ◆ soit sur certaines aires de péage. Passe Libert

Plusieurs formules existent. Les abonnés au péage de Dourdan bénéficient de 32,5 % de remise à chaque passage. La gratuité des frais de gestion est maintenue si vous utilisez votre badge exclusivement au péage de Dourdan, sinon dès que vous l'utilisez sur d'autres entrées du réseau 2€ vous seront facturés pour le mois en cours.

Bruits, nuisances et brûlages

Avec l'arrivée du printemps, les travaux de jardinage s'intensifient. Cependant, il importe que chacun respecte quelques règles afin de ne pas troubler son voisinage.

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

(Extrait de l'Arrêté du Maire du 15 mars 2012)

Le numéro 66 (mars-juin) de l'Echo du parc rappelle l'interdiction de brûler les déchets dits « verts », que sont les produits du jardinage (tontes de pelouse, résidus d'élagage, tailles de haies ou d'arbustes, résidus de débroussaillage) sous peine d'une amende pouvant atteindre 450 €. Si ces opérations nous paraissent naturelles voire festives, cette interdiction, pour contraignante qu'elle soit, se justifie par l'important dégagement de particules que produisent ces feux de jardin. Le broyage des végétaux est préconisé, générateur d'un produit très utile pour le paillage des allées ou plates-bandes. L'article conclut : « Un seul feu de 50 kg de déchets végétaux produit autant de particules qu'un véhicule diesel faisant un parcours de 8 500 km ou que 4 mois et demi de chauffage d'un pavillon* ».

*énergie non précisée !

MAIRIE DE LONGVILLIERS

☎ 01 30 41 33 96

☎ 09 64 38 87 19

📠 01 30 41 46 18

**La Mairie est ouverte
au public :**

**le mardi de 14h00 à
17h00**

**le jeudi de 14h00 à
17h00**

**le samedi de 9h00 à
12h00**

Le Maire, Marc ALLES
reçoit sur rendez-vous.

Comité de rédaction :

Gaëlle Gilet

Jeanne Lassimouillas

Chantal Lefèvre

Martine Meunier

Martine Palfray

Marc Alles

Patrice Canal

Pascal George

Michel Lecacheux

Brioches de 14 juillet

Comme l'an passé, un questionnaire sera distribué vers la fin du mois de juin pour s'assurer de la présence des intéressés afin d'éviter tout gaspillage. Merci de bien vouloir y répondre soit par téléphone à la mairie (01 30 41 33 96) ou en le déposant dans la boîte à lettre du correspondant de votre hameau qui vous sera désigné.



Fêtes des voisins

Le Bourg : vendredi 29 mai, à 19h

Reulet / Grand Plessis: dimanche 31 mai, à 12 h

La Bâte / Morsang : samedi 13 juin, à 19 h

Le Bouc Etourdi : dimanche 14 juin, à 12 h

Le Petit Plessis / St Fargeau : date à définir

CONSULTATION JURIDIQUE GRATUITE

Inscription à la Mairie de St-Arnoult-en-Yvelines.

Un samedi par mois.

Contact : 01 30 88 25 25

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Litiges de nature civile, commerciale et sociale

Pôle Social de St-Arnoult-en-Yvelines.

Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois.

Contact : 01 30 59 98 76